

III

*Le Haut-Commissaire du Canada à Terre-Neuve au Commissaire intérimaire
des Utilités Publiques à Terre-Neuve*

HAUT-COMMISSARIAT DU CANADA

SAINT-JEAN, TERRE-NEUVE, le 9 février 1942.

N° 11

Cher monsieur Emerson,

Je suis en possession de votre lettre du 7 février, dossier AG-54. La modification que vous suggérez dans votre lettre d'apporter à ma proposition est tout à fait justifiée en même temps que conforme à nos intentions, sauf que votre rédaction est plus heureuse que la mienne.

Je constate cet après-midi que, dans la dépêche que j'ai envoyée au Canada, j'ai inséré le mot "et" après le mot "Canada", de sorte que la modification à laquelle vous faites allusion dans votre lettre se lit comme suit dans le texte final que j'ai transmis au Canada:

"L'exploitation des Lignes Aériennes Trans-Canada se fera en conformité avec les Règlements de l'Air du Canada et les Règlements de l'Air, des Douanes et de l'Immigration applicables de temps à autre à Terre-Neuve."

Permettez-moi de vous suggérer d'apporter le même changement à votre exemplaire.

Il me fait plaisir que nos entretiens aient abouti à un arrangement aussi satisfaisant. Je pense que l'on pourrait bien marquer le 7 février d'une pierre blanche, vu que nos entretiens ont rapproché Terre-Neuve du continent.

Veuillez me permettre aussi de vous remercier personnellement pour le bienveillant accueil que vous avez fait à vos hôtes du Canada pendant leur court séjour en ces lieux. Ils ont particulièrement été sensibles à l'attention que vous avez eue de les inviter chez vous jeudi soir et à la diligence avec laquelle vous avez expédié la besogne de manière à leur permettre de rentrer au Canada dès samedi soir.

Votre tout dévoué,

C. J. BURCHELL,
Haut-Commissaire du Canada.